

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 31
DU 11 DÉCEMBRE 2025**

(article L.2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales)

**2025-1583 CONSEIL COMMUNAUTAIRE – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
09 OCTOBRE 2025 – APPROBATION**

Le Conseil :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Communautaire du 09 octobre 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2025-1584 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil :

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Président ou son représentant et listées.

CERTIFIÉ CONFORME.

2025-1585 FLERS – PARCELLE CD 117 – RUE DES DOUETS – PROJET IMMOBILIER – CESSION

Le Conseil :

DECIDE la cession amiable de la parcelle cadastrée CD 117 à Flers, dans les conditions décrites à la SCI DEGIRMENCI, ou autre personne s'y substituant.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes notariés à intervenir chez Thibaud HENNEGRAVE, notaire de l'acquéreur, dans les conditions décrites.

PRECISE que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2025-1586 CAUE – CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT EN 2026 – DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT**

Le Conseil :

DECIDE de confier au CAUE les missions décrites pour 2026.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'accompagnement avec le CAUE.

IMPUTE la dépense à l'article 6228 pour un montant de 10.000 € avec un versement par trimestre de 2.500 € par trimestre et le solde à la remise du rapport d'activités du CAUE.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2025-1587 DIRECTION DE L'AMENAGEMENT – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2026 –
ACTUALISATION**

Le Conseil :

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés avec effet au 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1588 PACTE TERRITORIAL FLERS AGGLO 2026-2029 – REGLEMENT D'AIDES

Le Conseil :

- APPROUVER** le règlement des aides de Flers Agglo pour le projet du Pacte Territorial 2026-2029.
- S'ENGAGE** à inscrire les crédits suffisants chaque année jusqu'en 2029 dans la limite des crédits disponibles.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1589 LOGEMENTS COMMUNAUX – ETUDES PRE-OPERATIONNELLES – CREATION D'UN FONDS DE CONCOURS

Le Conseil :

- APPROUVE** les conditions d'accompagnement de Flers Agglo en matière de cofinancement des études pré-opérationnelles pour la réhabilitation et la valorisation des logements communaux, telles que définies dans la présente délibération.
- NOTE** que chaque opération fera l'objet d'une délibération spécifique et de la signature d'une convention dédiée entre Flers Agglo et la commune bénéficiaire.
- S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au BP 2026

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1590 ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DES COPROPRIETES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADIL ORNE-MANCHE – 2026-2028

Le Conseil :

- CONFIE** à l'ADIL Orne-Manche les missions énumérées à partir du 2 janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'ADIL.
- S'ENGAGE** à inscrire les crédits suffisants chaque année jusqu'en 2028 dans la limite des crédits disponibles

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1591 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – BILAN DE CONCERTATION – MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3 – APPROBATION

Le Conseil :

- DECIDE** de ne pas soumettre la modification simplifiée n° 3 du PLUI à évaluation environnementale, au vu de l'avis de la MRAE, et conformément à l'article R 104-33 du code de l'urbanisme.
- TIRE** le bilan de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 3 du PLUI comme décrit et décider de ne pas apporter de modification au projet de modification simplifié n° 3 mis à disposition du public.
- APPROUVE** la modification simplifiée n° 3 du PLUI.
- PRECISE** que la modification simplifiée n°3 sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la transmission du dossier à la Préfecture, compte tenu de l'absence de SCOT (articles L 153-23 et 153-25 du Code de l'Urbanisme).

INDIQUE que la présente délibération sera affichée au siège de la Flers Agglo et dans les 14 communes couvertes par le PLUI pendant un mois et que mention de cet affichage sera insérée dans un journal local (articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'Urbanisme). La délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues au premier alinéa de l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

PRECISE qu'en application de l'article R 153-22 la publication de la modification simplifiée n° 2 du PLUI de Flers Agglo s'effectuera sur le portail national de l'urbanisme « geoportail-urbanisme.gouv.fr ». Et en application de l'article L 123-53, le PLUI (y compris ses évolutions) est exécutoire sous réserve qu'il soit publié sur ledit portail.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1592 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – ELABORATION – PRESCRIPTION – MODIFICATION N° 1
--

Le Conseil :

MODIFIE la délibération n° 891 du 10 octobre 2019 à l'exception des dispositions n° 10 et 11 portant sur l'identification des haies.

PRESCRIT l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Plan Local de l'Habitat (PLUI-h) sur l'ensemble du périmètre de Flers Agglo.

APPROUVE les objectifs poursuivis pour l'élaboration du PLUI-h décrits, de prescrire la révision des documents d'urbanisme actuels.

ARRETE les modalités de la concertation conformément aux articles L 103-2 et L 153-11 du code de l'urbanisme décrites.

ARRETE les modalités de collaboration avec les communes membres listées conformément à l'article L 153-8 du code de l'urbanisme.

PRECISE qu'un dossier d'abrogation des cartes communales devra être élaboré en parallèle de l'élaboration du PLUI-h.

PRECISE que le Conseil Communautaire aura à se prononcer dans ce présent conseil sur le lancement de l'appel d'Offres pour la consultation de bureaux d'études.

PRECISE que le PLUI-h fera l'objet une évaluation environnementale, en vertu des articles L 104-1 et R 104-11 du Code de l'Urbanisme et d'une demande de dérogation en absence de SCOT en vertu de l'article L 142-5 du Code de l'Urbanisme.

RAPPELLE le conseil communautaire et les conseils municipaux seront amenés à débattre sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) (article L 153-12 du Code de l'Urbanisme), au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUI-h.

RAPPELLE que conformément aux articles L 103-6 et R 153-3 du code de l'urbanisme, à l'issue de la concertation, le conseil communautaire délibérera simultanément sur le bilan de la concertation et sur l'arrêt du projet PLUI-h, et que suite à la consultation des personnes publiques associées (PPA), le projet PLUI-h arrêté sera soumis à enquête publique.

RAPPELLE qu'à l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUI-h arrêté, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à approbation par délibération du conseil communautaire après avoir été présenté en Conférence Intercommunale des Maires conformément à l'article L 153-21 du code de l'urbanisme.

SOLLICITE de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de Flers Agglo correspondant à l'élaboration du PLUI-h (article L 132-15 du code de l'Urbanisme).

- SOLLICITE** de Madame la Sous-Préfète la communication du Porter à Connaissance (articles L 132-1 à 132-4 du Code de l'Urbanisme).
- PRECISE** que la présente délibération sera notifiée aux Personnes Publiques Associées, conformément aux articles L 153-11 et L 132-7 à L 132-11 du Code de l'Urbanisme, et que ces différents acteurs seront associés à la procédure d'élaboration du PLUI-h.
- PRECISE** que d'autres institutions et acteurs pourront être associés à la procédure d'élaboration du PLUI-h, conformément à l'article L 132-13 du Code de l'Urbanisme sur demande de leur part, particulièrement les communes et EPCI limitrophes, les associations locales d'usagers agréées, les associations de protection de l'environnement agréées mentionnées à l'article L 141-1 du Code de l'environnement, les représentants des organismes mentionnés à l'article L 411-2 du code de la construction.
- PRECISE** que, conformément aux articles R 153-20 à 153-22 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois à l'extérieur des mairies des communes de Flers Agglo et au siège de Flers Agglo. D'autre part, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal local. La délibération sera enfin publiée au recueil des actes administratifs communautaires.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1593 ECONOMIE CIRCULAIRE – CONVENTION ANNUELLE CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT NORMANDIE POUR LE RENOUELEMENT DE LA LABELLISATION ECO-DEFIS SUR LE TERRITOIRE DE FLERS AGGLO

Le Conseil :

- DECIDE** la signature de la convention ECO-DEFIS avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Normandie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1594 CONCESSION D'AMENAGEMENT MULTI-SITE SIGNEE AVEC LA SHEMA – COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITES 2024 – APPROBATION

Le Conseil :

- APPROUVE** le compte-rendu d'activité de la SHEMA au 31/12/2024.
- APPROUVE** le bilan et le plan de trésorerie prévisionnels révisés au 31 décembre 2024 dont il ressort un excédent prévisionnel de 437.025 €.
- APPROUVE** la valeur des biens de reprise à la Valeur Nette Comptable, pour un montant de 1.639.145 € :
- 380.624 € pour l'opération de réhabilitation de friche (ex-Thermo)
 - 1.258.521 € pour l'opération de construction d'Ateliers.

CERTIFIÉ CONFORME.

2025-1595 TAXE DE SEJOUR ADDITIONNELLE DEPARTEMENTALE – CONVENTION 2026

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'instauration et la perception par le Département de l'Orne de la TAD à la taxe de séjour.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1596 SITE DE LA ROCHE D'OETRE – CINEMA – CONVENTION DE DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUE 2025-2028

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de diffusion cinématographique.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1597 DIRECTION DE LA PROMOTION ET DE L'ANIMATION DU TERRITOIRE – TOURISME – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2026 – ACTUALISATION

Le Conseil :

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés avec effet au 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1598 SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE – PARTICIPATION FINANCIERE DE FLERS AGGLO A LA COMMUNE DE LA LANDE PATRY – CREATION D'UN CHEMIN PIETONNIER / CYCLABLE ENTRE L'OISELLERIE ET L'EGLISE ET ENTRE LA MALADRERIE ET LES MONTS

Le Conseil :

ACCORDE à la commune de la Lande Patry une participation financière de 30 % avec un plafond de **25.321,14 €** et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention pour le versement de la participation.

PRECISE que cette participation financière sera versée sur présentation par la commune de la Lande Patry du bilan définitif de l'opération.

S'ENGAGE à inscrire les crédits suffisants au B.P. 2026 (budget annexe transport).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1599 FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES – SOUTIEN À UN PROJET « TERRITOIRES RURAUX, TERRITOIRES DE CULTURE » – BOCAGE ZERO CARBONE

Le Conseil :

ATTRIBUE à l'association Bocage Zéro Carbone, une aide de 2.000 € au projet présenté.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1600 NORMANDIE LIVRE ET LECTURE – SUBVENTION – OPERATION DE SIGNALEMENT DES COLLECTIONS – MEDIATHEQUE DE FLERS

Le Conseil :

VOTE une subvention de 5.692,60 € à verser à Normandie Livre&Lecture pour la mise en œuvre du projet décrit.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1601 SAISON CULTURELLE DE FLERS AGGLO A LA FERTE MACE – PUBLIC SCOLAIRE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE – CONVENTION DE PARTENARIAT – AVENANT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de partenariat.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1602 SUBVENTION 2026 – ASSOCIATION RAVE – ATTRIBUTION D'UNE AVANCE

Le Conseil :

VOTE une avance sur subvention de 4.000 €, à valoir sur la subvention définitive 2026, à l'association RAVE pour le fonctionnement de l'association.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1603 DIRECTION DE LA CULTURE – POLES CULTURELS – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2026 – ACTUALISATION

Le Conseil :

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés avec effet au 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1604 VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION 2026 AUX ASSOCIATIONS (EPE ET CRECHES)

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à faire usage de la procédure d'avance pour l'association citée.

PROCEDE au versement des avances de subventions.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1605 FRANCE SERVICES – ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET INDIVIDUALISÉ DES RÉFUGIÉS – CONVENTION PARTENARIALE AVEC AGIR / COALLIA

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention partenariale telle que déclinée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1606 CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU, CLIMAT ET BIODIVERSITE » DE LA ROUVRE AU NOIREAU – CONTRAT 2026/2030 ENTRE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE, LA PREFECTURE DE L'ORNE, LE SYNDICAT MIXTE DE RESTAURATION DES RIVIERES DE LA HAUTE ROUVRE, DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO ET FLERS AGGLO

Le Conseil :

- APPROUVE** le contrat de Territoire « Eau, Climat et Biodiversité » de la Rouvre au Noireau.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le Contrat de la Rouvre au Noireau avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Préfecture de l'Orne, le Syndicat Mixte des Rivières de la Haute Rouvre et Domfront Tinchebray Interco.
- PRECISE** que Flers Agglo mutualise avec Domfront Tinchebray Interco un poste de technicien bocage sur la base d'une clef de répartition de 62,70 % pour Flers Agglo et 37,30 % pour Domfront Tinchebray Interco et autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions relatives à la mise en œuvre de ce programme.
- S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre du programme chaque année pour les 5 prochaines années 2026 – 2030.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1607 DEVELOPPEMENT DURABLE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS 2025 – COMPLEMENTS

Le Conseil :

- COMPLETE** la liste et les montants des subventions communautaires pour 2025 comme exposé.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement des subventions selon les modalités définies.
- INSCRIT** les crédits nécessaires par DM au Budget Général 2025.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces subventions.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1608 BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT – TARIFS ET REDEVANCES AGENCES DE L'EAU 2026

Le Conseil :

- FIXE** les tarifs d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif applicables pour l'année 2026, conformément aux tableaux.
- FIXE** à 0,0709 €/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » à répercuter sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.
- FIXE** à 0,1625 €/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » à répercuter sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1609 BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT – TRAVAUX ET PRESTATIONS – TARIFS 2026

Le Conseil :

FIXE les tarifs de travaux, de prestations et de prestations spécifiques d'eau, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif applicables pour l'année 2026, conformément aux bordereaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1610 FETE DU LIVRE 2026 – JEU CONCOURS – REGLEMENT – ADOPTION

Le Conseil :

ADOPTE le règlement présenté.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1611 DIRECTION DE LA PROMOTION, DE L'ANIMATION ET DU SPORT – EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE AQUATIQUE CAPFL'O – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2026 – ACTUALISATION

Le Conseil :

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés avec effet au 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1612 DIRECTION DE LA PROMOTION, DE L'ANIMATION ET DU SPORT – EQUIPEMENTS SPORTIFS – GOLF FLERS LE HOULME – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2026 – ACTUALISATION

Le Conseil :

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés avec effet au 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1613 VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTIONS 2026 A L'ASSOCIATION ASTI

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à faire usage de la procédure d'avance pour l'association citée.

PROCEDE au versement de l'avance de subvention.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1614 INSERTION, FORMATION, EMPLOI – SUBVENTIONS 2026 – VERSEMENT D'UNE AVANCE

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à faire usage de la procédure d'avance pour l'association Oxy-jeunes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1615 MAISONS D'ACTIVITÉS – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES ET REMBOURSEMENTS DES ACTIVITÉS

Le Conseil :

- ADOPTER** les conditions générales de vente dans les maisons d'activités Émile Halbout et Saint-Michel.
- AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1616 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL – COHESION SOCIALE – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2026 – ACTUALISATION

Le Conseil :

- ADOPTE** les tarifs communautaires tels que répertoriés avec effet au 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1617 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Le Conseil :

- PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2026 de Flers Agglo.

CERTIFIÉ CONFORME.

2025-1618 BUDGET PRIMITIF 2026 – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil :

- AUTORISE** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget général et des budgets annexes eau,et assainissement à hauteur des montants indiqués.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1619 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE MAISONS MEDICALES

Le Conseil :

- AUTORISE** le versement d'une subvention maximale de 200.000 € pour le budget Maisons Médicales.
- PRECISE** que les crédits sont prévus au BP 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1620 BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE 2

Le Conseil :

- VOTE** les opérations budgétaires décrites et qui figureront au budget Eau 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1621 BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE 3

Le Conseil :

VOTE les opérations budgétaires décrites et qui figureront au budget Assainissement 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1622 BUDGET MAISONS MEDICALES – DECISION MODIFICATIVE 2

Le Conseil :

VOTER les opérations budgétaires décrites et qui figureront au budget Maisons médicale 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1623 FLERS AGGLO – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES DU 22 OCTOBRE 2025

Le Conseil :

APPROUVE le procès-verbal de la Commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 22 octobre 2025.

PRECISE qu'il conviendra que les Conseils municipaux des Communes adhérentes à Flers Agglo en délibèrent dans les mêmes termes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ. DEUX ABSTENTIONS, celles de Michel LEROYER et Sylvie ERRARD.

2025-1624 ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE – ANNEE 2025

Le Conseil :

APPROUVE les montants des attributions de compensation définitives de l'année 2025 pour les communes membres tels que présentés.

PRECISE que les crédits sont prévus au BP 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ. DEUX ABSTENTIONS, celles de Michel LEROYER et Sylvie ERRARD.

2025-1625 APPROBATION DE LA CONVENTION DE REFACTURATION ENTRE FLERS AGGLO ET LA VILLE DE FLERS POUR LA REALISATION DU FIL MAGAZINE

Le Conseil :

APPROUVE la convention de refacturation de charges.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2025-1626 PROCES-VERBAL DE TRANSFERT COMMUNE LES MONTS D'ANDAINE –
COMPETENCE ASSAINISSEMENT – AVENANT N° 1**

Le Conseil :

- APPROUVE** l'avenant n° 1 au procès-verbal de mise à disposition des biens liés à la compétence Assainissement à intervenir avec la commune des Monts d'Andaine.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les procès-verbaux propres à chaque transfert de compétence, à engager toute démarche et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.
- PRECISE** qu'il conviendra que le Conseil municipal des Monts d'Andaine délibère dans les mêmes termes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2025-1627 PERSONNELS – EMPLOIS PERMANENTS – TABLEAU DES EFFECTIFS –
MODIFICATION 2025-07**

Le Conseil :

- MODIFIE** le tableau des effectifs dans les conditions exposées.
- PREND** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants.
- PREVOIT** que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération particulière.
- PRECISE** qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Social Territorial.
- PREVOIT** une actualisation des conventions de mutualisation dans les sens des dispositions décrites.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes administratifs et les conventions nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2025-1628 PERSONNEL – SUPPRESSIONS DE POSTES VACANTS DEVENUS SANS OBJET –
OPERATIONS D'ORDRE 2025 – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 2025-08**

Le Conseil :

- SUPPRIME** du tableau des effectifs les emplois non pourvus visés et devenus sans objet.
- RAPPELLE** que ces suppressions ne constituent que de simples opérations d'ordre à effet du 31 décembre 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1629 PERSONNELS – ACCUEIL DE BENEVOLES – CONVENTION – ACTUALISATION

Le Conseil :

- AUTORISER** le remboursement des frais de déplacement aux bénévoles ayant conclu une convention d'accueil avec Flers Agglo, selon les mêmes règles que celles applicables aux agents de Flers Agglo.
- PRECISER** que cette mesure s'applique à toutes les conventions d'accueil conclues entre Flers Agglo et un bénévole, y compris celles déjà conclues au jour de l'entrée en vigueur de la présente délibération.
- APPROUVER** la convention d'accueil de bénévoles collaborateurs occasionnels actualisée des mentions.
- AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer des conventions d'accueil avec les collaborateurs occasionnels bénévoles du service public.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1630 RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Conseil :

- ATTESTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes pour Flers Agglo, au titre du budget 2026.

CERTIFIÉ CONFORME.

2025-1631 GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT VILLE DE FLERS / FLERS AGGLO – MARCHES PUBLICS RELATIFS AUX FORMATIONS SPECIFIQUES A LA CONDUITE, L'HYGIENE, LA SECURITE ET LA PREVENTION DES RISQUES – LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

- ACTE** du lancement de la consultation par la Ville de Flers en tant que coordonnateur du groupement de commandes.
- AUTORISE** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique.
- AUTORISE** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1632 LANCEMENT D'UN ACCORD-CADRE DE FOURNITURE DE MATÉRIAUX ET D'ÉLÉMENTS ISSUS DU RÉEMPLOI

Le Conseil :

- APPROUVE** la passation d'un appel d'offres sous forme d'accord-cadre pour la fourniture d'éléments issus du réemploi (volet n° 1 de l'opération).
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R 2122- 2 du Code de la Commande Publique.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres pour la fourniture d'éléments issus du réemploi est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R 2124-3-6 du Code susmentionné.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés publics du premier volet à intervenir avec les sociétés retenues après avis de la CAO.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cet appel d'offres.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1633 PACTE TERRITORIAL FLERS AGGLO 2026-2029 – MISSION DE SUIVI ANIMATION – APPEL D'OFFRES – LANCEMENT DE LA PROCEDURE – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Le Conseil :

- APPROUVE** le lancement d'un projet de Pacte Territorial sur Flers Agglo à partir du 1^{er} avril 2026 pour une durée de 3 ans telle que décrit.
- CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de lancer l'appel d'offres pour le suivi-animation du Pacte Territorial sur Flers Agglo.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec la société retenue après avis de la CAO.
- PRECISE** que le Conseil Communautaire sera amené à délibérer ultérieurement sur la future convention Pacte Territorial avec notamment l'Anah.
- S'ENGAGE** à inscrire les crédits d'ingénierie liés au suivi-animation au BP 2026 (fonctionnement) jusqu'en 2029.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1634 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT SUR LES 42 COMMUNES – ELABORATION – APPEL D'OFFRES – LANCEMENT DE LA PROCEDURE – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES – CREATION UNITE FONCTIONNELLE

Le Conseil :

- APPROUVE** le lancement d'un Appel d'Offres pour l'élaboration du futur PLUI-h de Flers Agglo.
- CREE** une unité fonctionnelle en vue de cumuler le montant des marchés publics de fournitures et services conclus dans le cadre de l'élaboration du PLUI-h.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R 2122- 2 du Code de la Commande Publique.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R 2124-3-6 du Code susmentionné.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues après avis de la CAO.
- S'ENGAGE** à inscrire les crédits suffisants au BP 2026.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1635 NOMENCLATURE DES MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET SERVICES – MISE A JOUR

Le Conseil :

- ADOPTE** la nomenclature des marchés publics de fournitures et services.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1636 SANTÉ – FONDS D'INITIATIVE POUR LA SANTÉ – 3EME APPEL Á PROJETS 2025

Le Conseil :

- ARRETE** la liste et le montant de la subvention communautaire pour 2025 exposés.
- PROCEDE** au versement de la subvention à l'IME Marie Crué selon les modalités définies.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement des subventions.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1637 FLERS / SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS – QUARTIER DE LA PLANCHETTE – DECONSTRUCTION, DEPOLLUTION, AMENAGEMENT – ETUDES PREALABLES – CONVENTION AVEC L’EPFN ET LA REGION

Le Conseil :

- DECIDE** de confier les études préalables de faisabilité technique et financière sur le site de la Planchette à l’EPFN.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l’EPFN et la Région.
- S’ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au BP 2026.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ.

2025-1638 LA LANDE-PATRY – CREMATORIUM – ENQUETE PUBLIQUE – CONCLUSIONS – DECLARATION DE PROJET

Le Conseil :

- PREND ACTE** de l’avis favorable du Commissaire-enquêteur à la création et à la gestion du crématorium sis Zone d’Activités des Josnets (parcelle n° 1) à La Lande-Patry.
- CONSTATE** l’absence de remarque et de préconisation formulée par le commissaire-enquêteur.
- DECLARE** le caractère d’intérêt général du projet de construction du crématorium susvisé.
- DIT** que le projet de crématorium sera présenté dans les semaines à venir à la Commission Départementale compétente en matière d’Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ.

2025-1639 LA SELLE LA FORGE – ENTREE DE VILLE – PROJET D’AMENAGEMENT

Le Conseil :

- APPROUVE** le projet d’aménagement (PRO) actualisé.
- APPROUVE** le montant de l’opération actualisé.
- AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs au projet.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ.

2025-1640 PROTOCOLE DE DISSOLUTION DE LA CDC DU PAYS DE BRIOUZE – CONTENTIEUX ENTRE FLERS AGGLO ET LES COMMUNES DE CRAMENIL, FAVEROLLES, LIGNOU, MONTREUIL AU HOULME, SAINT ANDRE DE BRIOUZE, SAINT HILAIRE DE BRIOUZE ET LES YVETEAUX – PROTOCOLE D’ACCORD TRANSACTIONNEL – AUTORISATION DE SIGNATURE

LE PRESIDENT DECIDE DE :

RETIRER la présente question de l’ordre du jour.

CERTIFIE CONFORME, étant précisé que la présente, ne comportant pas de décision, est dispensée de la formalité du dépôt en Sous-Préfecture.

2025-1641 ATTRACTIVITE ECONOMIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE CAEN – LABORATOIRE NIMEC – MODIFICATIF

Le Conseil :

APPROUVE les modifications telles qu'évoquées.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la nouvelle convention modifiée, et tout document afférent à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1642 DIRECTION DES ESPACES PUBLICS – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2026 – ACTUALISATION

Le Conseil :

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés avec effet au 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2025-1643 DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – NUMERIQUE – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2026 – ACTUALISATION

Le Conseil :

ADOPTE les tarifs communautaires tels que répertoriés avec effet au 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.